

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 7 -sept-

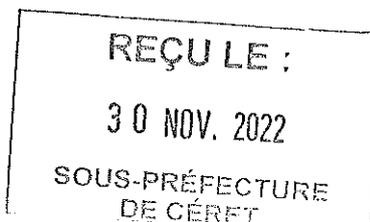
Absent (proc) : 1-un-

convocation : 17 novembre 2022

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE



Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux à quatorze heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges
Étaient présents outre le Maire sus nommé
MM les conseillers municipaux et Adjoint : CASANOVA Jean-Louis, GARRIGUE Michel, BECK Martine, MIRALLES Richard et GIE Florence,
Absent excusé : IGLESIAS Marc (proc à MIRALLES Richard)
A été nommée secrétaire : GIE Florence
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Mise à jour Tableau des effectifs

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services et modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 9 avril 2021,

Considérant la délibération en date du 30/03/2021 créant les ratios d'avancement de grade.

Considérant la publication du tableau annuel d'avancement de grade d'adjoint territorial principal de 1^{ère} classe ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 100/35^{ème}

- La création d'un emploi Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{er} classe, à temps complet à raison de 100/35^{ème}

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Décide d'adopter la suppression et la création d'emploi ainsi proposées.
- Le tableau des emplois est modifié à compter du 15 décembre 2022

Cadre d'emplois

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Filière administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	c	0	1	TC
Filière Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	2	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Michel Anrigo, Maire de Coustouges



Les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux